Université

de Strasbourg

Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement des enseignants du premier et second degré,

La Présidente de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE:

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 5046, en Eco-gest.option concept et gest des systèmes d'information, de l' IUT Louis Pasteur Schiltigheim est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du premier et second degré.

Article 2: Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline
Mme	BOHL	ANGÉLIQUE	AGREGE	H7100
М.	CARRAYROU	JÉRÔME	PR	60
Mme	GEOFFROY	VALÉRIE	PR	65
М.	KAMMERSCHEIT	XAVIER	AGREGE	H7100
м.	KERN	PHILIPPE	MCF	63
М.	RECOUS	FLORIAN	P.L.P.	H7100
Mme	VILLAIN-GAMBIER	MAUD	MCF	62
Mme	WALLET	CLÉMENTINE	MCF	66

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 20/10/2025

La Présidente de l'Université de Strasbourg

Frédérique BERROD